



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260605-D20260011310-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 45

de Votants : 47

Dont vote par procuration : 2

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00113/2026 du 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans l'hémicycle Younoussa BAMANA, après convocation légale en date du 29 mai 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA**.

Etaient présents : (45)

Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée), Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale), Mme Anfeline ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (11ème adjoint au Maire), Mme Nazline ALI (Conseillère municipale), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale), M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10ème adjointe au Maire), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée), Mme Fardat DURAND (8ème adjointe au Maire), M. Nidhoimi FILA (Conseiller municipal délégué), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Inayatye KASSIM (Conseillère municipale déléguée), Mme Nourainya LOUOUFI (2ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1er adjoint au Maire), Mme Moinécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3ème adjoint au Maire), Mme Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal délégué), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (7ème adjoint au Maire), Mme Aïchat SAID (12ème adjointe au Maire), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Nassim SAÏD BOANA (5ème adjoint au Maire), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmed SOILIH (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (4ème adjointe au Maire), Mme Rabianti MVOULANA (6ème adjointe au Maire), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

Absents : (2)

M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (2)

M. Oumairi CHEBANI (9ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Zoulfati MADI, M. Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Nazline ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2026.00040/2026 du 22/03/2026 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

**Calendrier des missions
de représentation du
Maire de Mamoudzou**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 17/06/2026 que la convocation avait été faite le 29/05/2026.

Le Maire.

Considérant que le calendrier prévisionnel des missions de représentation extérieure auxquelles le Maire de Mamoudzou est appelé à participer du mois d'avril jusqu'en juillet 2026, s'inscrit dans la stratégie d'action extérieure de la Ville de Mamoudzou et concourent toutes à la défense des intérêts de la commune, à la consolidation de ses partenariats institutionnels et à son rayonnement dans la zone océan Indien et au-delà ;

Considérant la demande de régularisation qui suit :

ACTION	Intitulé de la mission	Lieu	Dates	Zone
Demande de régularisation	Invitation de l'Élysée, réception de 500 Maires de France à Paris	Paris	15 – 16 avril 2026	France
	Africa Summit	Nairobi	11 – 13 mai 2026	Internationale
	Coopération Mamoudzou – villes togolaises jumelées	Togo	19 – 24 mai 2026	Internationale
Demande de délibération	Point parlementaire	Paris	18 – 19 juin 2026 2026	France
	Sommet CGLU	Tanger (Maroc)	22 – 25 juin 2026	Internationale
	Rencontres Mayotte / Réunion	Réunion	27 – 30 juin 2026	Océan Indien
	Coopération Mamoudzou- Québec	Québec (Canada)	3 – 6 juillet 2026	Internationale

Considérant que l'ensemble des missions présentées s'articule autour de quatre axes stratégiques portés par la mandature :

- Ancrage régional dans l'océan Indien (rencontres Mayotte/Réunion) ;
- Consolidation des partenariats internationaux (jumelages togolais, partenariat québécois) ;
- Présence dans les réseaux mondiaux d'élus (CGLU, Maires francophones, Africa Summit) ;
- Défense des intérêts de Mamoudzou auprès de l'État (point parlementaire et échange avec le Président de la République à Paris) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'autoriser le Maire à représenter la ville de Mamoudzou dans le cadre de l'ensemble des missions de représentation extérieure listées à l'article 2 de la présente délibération.

Article 2 : de valider la régularisation des missions suivantes :

- Invitation de l'Élysée, réception de 500 Maires de France ;
- Africa Summit, du 11 au 13 mai 2026 à Nairobi ;
- Mission de coopération auprès des deux villes togolaises jumelées avec Mamoudzou, au Togo, du 19 au 24 mai 2026 ;

Article 3 : de valider la participation de Monsieur le Maire aux missions suivantes :

- Point parlementaire, à Paris, du 18 au 19 juin 2026 ;
- Sommet de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), à Tanger (Maroc), du 22 au 25 juin 2026 ;
- Rencontres partenariales et de cohésion communautaire Mayotte/Réunion, à Paris, en lien avec la Délégation de Mayotte à Paris, du 27 au 30 juin 2026 ;

- Mission de partenariat Mamoudzou-Québec, au Québec (Canada), avec l'appui de l'association Mobilité Mayotte Québec, 3 au 6 juillet 2026 ;

Article 4 : d'inscrire les dépenses au niveau du budget communal

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 16/06/2026

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :